



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

Date de la séance : 5 octobre 2026

Présidence : Monsieur Nicolas Menétrey

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Vu le préavis de la Municipalité n° 02/2026 concernant les indemnités de l'organe législatif de Montilliez pour la législature 2026-2031,

Où le rapport de la commission gestion et finances,

DECIDE :

- 1. d'adopter** les indemnités de l'organe législatif pour la législature 2026-2031 tel qu'amendé par la commission de gestion et finances.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2026.

Le président :

Nicolas Menétrey



La secrétaire :

Laureen Pittet